

ONHAYE. — Un arrêté ministériel du 19 novembre 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/DCR115 dit "Ferme de Miavoye" à Onhaye (Anthée) et comprend les parcelles cadastrées à Onhaye (Anthée), 3^e division, section C, n^{os} 188d, 188e, 188f, 188g, 188h, 326c, 327d et 327e.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

PERUWELZ. — Un arrêté ministériel du 19 novembre 2008 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/TLP209 dit "Plastiques UMAP" à Péruwelz et comprend la parcelle cadastrée à Péruwelz, 1^{re} division, section A, n° 763r2.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie.

PONT-A-CELLES. — Un arrêté ministériel du 27 novembre 2008 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Pont-à-Celles dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 14 juillet 2008.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Pont-à-Celles.

PONT-A-CELLES. — Un arrêté ministériel du 27 novembre 2008 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Pont-à-Celles tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 14 juillet 2008.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Pont-à-Celles.

SAMBREVILLE. — Un arrêté ministériel du 15 décembre 2008 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Sambreville dont la composition est contenue dans les délibérations du conseil communal des 23 juin 2008 et 29 septembre 2008.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Sambreville.

SAMBREVILLE. — Un arrêté ministériel du 15 décembre 2008 approuve la modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Sambreville tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 23 juin 2008.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Sambreville.

TENNEVILLE. — Un arrêté ministériel du 28 novembre 2008 institue la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Tenneville dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 29 octobre 2007.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Tenneville.

TENNEVILLE. — Un arrêté ministériel du 28 novembre 2008 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Tenneville tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 19 décembre 2007.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DG04, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Tenneville.